



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 18 octobre 2018 à 19h30 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire des séances du conseil et conformément au code municipal, sont présents madame la conseillère France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, David Estall, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Madame Alison Drylie, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Absents : La conseillère Corina Lupu et le conseiller Daniel Filiatrault.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2018
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 4.1. APPROBATION DES COMPTES
 - 4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
 - 4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES
 - 4.4. SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES LIVRES DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2018
 - 4.5. REMBOURSEMENT DE FRAIS D'UNE ACCOMPAGNATRICE AU CAMP SOLEIL DE SAINT-SAUVEUR
 - 4.6. DEMANDE COLLECTIVE DE LA MRC POUR UNE DÉMARCHE DE POLITIQUE FAMILIALE
 - 4.7. COMPOSITION DU COMITÉ MADA / FAMILLE
 - 4.8. OCTROI DE CONTRAT – CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-SAGESSE
 - 4.9. FRAIS DE DÉPLACEMENT, AUGMENTATION DU TAUX PAR KILOMÈTRE
 - 4.10. DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES - DROIT SUPPLÉTIF
 - 4.11. VENTE ORDINATEUR PORTABLE À UN EMPLOYÉ MUNICIPAL
 - 4.12. ENTENTE AVEC LA SPCA LAURENTIDES LABELLE
 - 4.13. MANDAT À MARIE-JOSÉE VERMETTE – TRANSFERT DU SITE INTERNET VERS UN NOUVEAU MODÈLE LANDING
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
 - 6.1. OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DRAINAGE 12^E RUE
 - 6.2. DÉMONTAGE DE LA PATINOIRE
7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8. LOISIRS ET CULTURE
9. VARIA



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h34.

2018-10-172

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU le projet d'ordre du jour ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-10-173

3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU que les membres ont tous reçu le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018 joint à la convocation de la présente séance ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2018-10-174

4.1. APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes déposée par le secrétaire-trésorier qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses au montant total de 100 831.73 \$.

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Dépenses incompressibles	Du 21 sept au 19 oct 2018	51 792.98 \$
Déboursés	Du 21 sept au 19 oct 2018	49 038.75 \$

4.2. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Aucun transfert ce mois-ci.

4.3. DÉPÔT DES ÉTATS DES COMPARATIFS DES REVENUS DÉPENSES

2018-10-175

4.4. SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AUDIT DES LIVRES DE L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité a utilisé les services d'Amyot Gélinas pour l'audit des exercices financiers 2016 et 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service d'Amyot Gélinas le 17 septembre 2018 afin de se prévaloir à nouveau de leurs services pour l'exercice financier 2018 au montant de 9 360 \$ (taxes en sus);



No de résolution
ou annotation

2018-10-176

**Procès-verbaux de la Municipalité
de Lac-des-Seize-Îles**

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite des services rendus par Amyot Gélinas et que leur expertise est reconnue dans le domaine municipal;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter l'offre de service d'Amyot Gélinas au montant de 9 360 \$ (taxes en sus) pour l'audit du rapport financier de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour l'exercice financier 2018 et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 13000 413.

4.5. REMBOURSEMENT DE FRAIS D'UNE ACCOMPAGNATRICE AU CAMP SOLEIL DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU QU'un jeune citoyen de Lac-des-Seize-Îles a fréquenté pendant trois semaines le Camp soleil de Saint-Sauveur et a bénéficié des services d'un accompagnateur spécialisé;

ATTENDU QUE les frais pour l'accompagnement spécialisé sont de l'ordre de 1 608,59 \$;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement de 50% des frais, soit 699,39 \$ et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 1300 410.

2018-10-177

4.6. DEMANDE COLLECTIVE DE LA MRC POUR UNE DÉMARCHE DE POLITIQUE FAMILIALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la politique familiale de la MRC des Pays-d'en-Haut et des municipalités constituantes est échue;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Lac-des-Seize-Îles réalisent une démarche conjointe de révision de la politique familiale et de celle des aînés;

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité de Lac-des-Seize-Îles présentent une demande d'appui financier admissible pour bonifier la révision du volet de la politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Seize-Îles désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise madame Alison Drylie, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

4.7. COMPOSITION DU COMITÉ MADA / FAMILLE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place les programmes de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalités amies des aînés (MADA) ;

ATTENDU QUE la politique familiale et MADA de la MRC des Pays-d'en-Haut et des municipalités constituantes sont échues.

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut et la municipalité réalisent une démarche conjointe de révision de la politique familiale et de celle des aînés.

ATTENDU QUE la convention d'aide financière de la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation demande une résolution du conseil de la municipalité qui autorise de nouveau la création et la mise sur pied d'un comité local décrivant :

- son mandat dont, notamment, la mise à jour de la politique municipale familiale et MADA ;
- les noms des membres constitutifs et leurs responsabilités respectives.

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le conseil nomme les membres suivants au comité local de pilotage des politiques familial et MADA :

1. France Robillard Pariseau, conseillère municipale
2. Françoise Tassé, citoyenne
3. Réjeanne Filiatrault, citoyenne
4. Monique Patry, représentante de l'Association Nouveau défi
5. Alison Drylie, directrice générale

2018-10-179

4.8. OCTROI DE CONTRAT – CARNET DE SANTÉ DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-SAGESSE

ATTENDU QUE la municipalité considère effectuer l'acquisition de l'Église Notre-Dame-de-la-Sagesse située au 50 rue de l'Église;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé un mandat à la direction générale pour négocier l'achat de l'église pour 1 \$ lors du conseil du mois de juillet 2018 ;

ATTENDU QU'avant de procéder à l'achat de l'église, la municipalité désire connaître l'état actuel des lieux incluant un portrait détaillé des systèmes électrique, mécanique et structurel afin de planifier adéquatement l'impact d'une telle acquisition;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter l'offre de service de DWB au montant de 3 960 \$ (taxes en sus) pour obtenir un rapport détaillé concernant l'état du bâtiment en structure et électromécanique du bâtiment de l'église Notre-Dame-de-la-Sagesse et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 61000 411.

2018-10-180

4.9. FRAIS DE DÉPLACEMENT, AUGMENTATION DU TAUX PAR KILOMÈTRE

ATTENDU QUE le taux de remboursement par kilomètre dans le cadre des fonctions des élus et des employés est actuellement de 0.45 \$;

ATTENDU QUE le taux raisonnable de l'allocation pour l'utilisation d'un véhicule en 2018 indiqué sur le site du ministère du Revenu est de 0.55 \$ le KM et qu'une étude comparative des autres municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut démontre que ce taux est appliqué dans la majorité d'entre elles;



No de résolution
ou annotation

2018-10-181

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise l'augmentation du taux par kilomètre de 0.45 \$ à 0.55 \$ pour les déplacements des élus et des employés dans le cadre de leurs fonctions et qu'une révision soit effectuée annuellement au 30 septembre en fonction du taux par kilomètre raisonnable indiqué sur le site de Revenu Québec.

4.10. DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES - DROIT SUPPLÉTIF

ATTENDU QU'en vertu de l'article 20.1 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D_15.1), la municipalité peut adopter une résolution à l'effet qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard du transfert;

ATTENDU QUE dans tous les cas, le montant du droit supplétif dû à la municipalité n'excède pas 200 \$;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la municipalité à percevoir un droit supplétif n'excédant pas deux cents dollars (200 \$) dans tous les cas où, lors d'un transfert d'immeuble sur son territoire, une exonération de la prime du droit de mutation à l'égard dudit transfert;

QUE le conseil décrète que le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque le transfert est exonéré en vertu du paragraphe « d » du premier alinéa de l'article 20 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., chapitre D-15.1), et qu'il résulte du décès du cédant.

2018-10-182

4.11. VENTE ORDINATEUR PORTABLE À UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

ATTENDU QU'un ordinateur portable de marque HP, modèle 2013 n'est plus utilisé par les employés ou les élus de la municipalité dans le cadre de leurs fonctions ;

ATTENDU QUE la valeur de revente de cet ordinateur est d'environ 200 \$;

Par conséquent,

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par David Estall et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la vente de l'ordinateur à Dominique Lemieux, technicienne en administration pour ses fins personnelles pour la somme de 150 \$.

2018-10-183

4.12. ENTENTE AVEC LA SPCA LAURENTIDES LABELLE

ATTENDU QU'il existe actuellement sur le territoire de la municipalité un problème de chats errants et qu'aucune mesure n'est disponible pour remédier à cette situation ;

ATTENDU QUE la SPCA Laurentides Labelle offre un contrat d'hébergement pour chiens et chats trouvés errants sur le territoire de la municipalité ou bien dans le cas de chats non adoptables un programme de capture / stérilisation / relâche (CSR);

ATTENDU QUE pour 30 chats errants durant la période du 19 octobre 2018 au 31 décembre 2019, le coût est de 3 000 \$;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer la proposition soumise par la SPCA Laurentides Labelle au montant de 3 000 \$ pour 30 chats errants pour la période s'échelonnant du 19 octobre 2018 au 31 décembre 2019.



No de résolution
ou annotation

2018-10-185

2018-10-186

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

4.13. MANDAT À MARIE-JOSÉE VERMETTE – TRANSFERT DU SITE INTERNET VERS UN NOUVEAU MODÈLE LANDING

ATTENDU QU'effectuer des modifications au site Internet actuel n'est pas convivial, que le site n'est pas sécurisé ni optimisé pour les moteurs de recherche ;

IL EST DUMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un mandat à Marie-Josée Vermette pour l'optimisation du site Internet, et ce, pour un prix n'excédant pas sa soumission de l'ordre de 1 500 \$.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1. OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DRAINAGE 12^E RUE

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

ATTENDU QUE la subvention accordée à la municipalité vise l'amélioration des routes locales 12^e avenue et les chemins Chisholm, du Petit-Pont et Millette et la rue Lamond ;

ATTENDU QUE la volonté de la municipalité à corriger en priorité un problème de drainage sur la 12^e avenue et à la suite d'un devis produit par Arrimage.Com inc. en mai 2018 incluant la réception de deux soumissionnaires potentiels, le troisième ayant décliné le mandat ;

Par conséquent,

IL EST DUMENT PROPOSÉ par France Robillard Pariseau et unanimement résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le déblai d'asphalte sur 150 pieds et le rechargement pour créer un devers de 6 % sur 12^e avenue au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Réjean Beaulne Excavation inc., au montant de 4 000 \$, avant taxes, et que cette dépense soit prise au poste budgétaire 02 32000 520.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

6.2. DÉMONTAGE DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE les recommandations exprimées et soumisses par un comité ad hoc de citoyens de la municipalité le 27 octobre 2014 au précédent conseil, à l'effet qu'ils souhaitaient voir la patinoire érigée sur le terrain de la plage;

ATTENDU QU'un sondage a été effectué pendant l'hiver 2018 auprès de la population permanente dont les bénévoles qui participent activement à l'entretien démontrent que celle-ci est majoritairement en faveur du démontage de la patinoire;

Par conséquent,

IL EST DUMENT PROPOSÉ par Michel Roch et résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à assurer le démontage de la patinoire ainsi que de l'installation électrique en retenant les services d'un électricien d'ici la fin du mois d'octobre 2018 et à entreposer les bandes de celle-ci.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

		Oui	Non	Abstention	Absent
René Pelletier	Maire	x			
Michel Roch	District # 1	x			
David Estall	District # 2		x		
Claude Pariseau	District # 3	x			
France Robillard Pariseau	District # 4	x			
Corina Lupu	District # 5				x
Daniel Filiatrault	District # 6				x

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. LOISIRS ET CULTURE

La conseillère France Robillard Pariseau fait état du bilan des Journées de la culture 2018.

9. VARIA

10. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Avis public et Règlement 365-2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut (Règlement d'emprunt du complexe sportif)
- Règlement 361-2018 de la MRC des Pays-d'en-Haut modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-10-187

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 45, IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu de lever l'assemblée l'ordre du jour étant épuisé.